

COMMUNE DE CHAGEY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Chagey, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

Nom	Prénom	Qualité	Présent	Absent	Pouvoir à
JOUFFRAY	Nicolas	Président de la séance	X		
BELTRAN	Christelle	Conseillère municipale	X		
BOUTEILLER	Alain	Conseiller municipal	X		
RUEDY	Philippe	Conseiller municipal	X		
LAINE	Janet	Conseiller municipal			
DOENLEN	Cécile	Conseillère municipale			
CORBANESE	Bruno	Conseiller municipal			
DESFOSEZ	Hervé	Conseiller municipal			
LODS	Elodie	Conseillère municipale			
MICHOUX	Odile	Conseillère municipale			
EVEN	Jean-Paul	Conseiller municipal			
SONNET	Christophe	Conseiller municipal		X	
BUSATTO	Gabrielle	Conseillère municipale			
GIRODS	Gaëlle	Conseillère municipale		X	BELTRAN Christelle
		Secrétaire de séance			

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 14

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 13

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2024
2. Attributions des subventions communales – Année 2024
3. Indemnité de gardiennage des Eglises Communales
4. Autorisation mouvement de crédits année 2024
5. Convention RASED
6. Création de poste ATSEM
7. Création de poste agent d'entretien
8. Question diverses :
 - Informations sur les commissions et les groupes de travail
 - Informations RH

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil précédent

Les membres du Conseil Municipal, adoptent, à l'unanimité le Procès-Verbal du 29 mars 2024.

Mode de scrutin ordinaire :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Délibération 2024-12 Attribution des subventions communales – Année 2024

Rapport présenté par Nicolas JOUFFRAY

Contenu du rapport :

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 3 000 € a été votée au budget primitif 2024 à l'article 65748 – subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé.

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'attribution des subventions communales pour l'année 2024. Il est proposé au conseil municipal de verser ces subventions aux associations qui auront formulées la demande et qui justifieront le besoin (invitation aux assemblées générales ou diffusion d'un compte rendu annuel).

Teneur des discussions

- Remarque :

Pour aider la nouvelle association Carabout'choux il est décidé d'allouer 100 de plus exceptionnellement. Soit 350€ au lieu de 250 € proposé initialement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les sommes suivantes aux différentes associations :

- Association Chagey Omnisports	: 200 €	- Coopérative scolaire	: 250 €
- Association ACLACE	: 200 €	- Carabout'choux	: 250 €
- Association Culturelle Protestante	: 100 €	- Société de chasse	: 100 €
- Association Féminine	: 100 €	- Société de pêche	: 200 €
- Club de rencontres de la Diaichotte	: 100 €	- Association du don du sang	: 100 €
- Comité des Fêtes de Chagey	: 1 000 €	- Adapei	: 50 €
- Association l'Achat Joyeux	: 200 €	- Souvenir français	: 50€

Mode de scrutin ordinaire :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Délibération 2024-13 Indemnité de gardiennage des Eglises

Rapport présenté par Nicolas JOUFFRAY

Contenu du rapport :

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'indemnité de gardiennage de l'église à allouer à Monsieur Daniel HAUFF.

Teneur des discussions

- Remarque : /

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide

- d'attribuer à Monsieur Daniel HAUFF, domicilié, 21 Rue de Châlonvillars à CHAGEY, **pour l'année 2024, une indemnité d'un montant de 503.42 €** pour le gardiennage de l'Eglise.

Mode de scrutin ordinaire :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

4. Délibération 2024-14 mouvement de crédit 7.5%

En matière de fongibilité des crédits, le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise le Maire, à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour toute la durée de son mandat, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections.

Teneur des discussions

- Remarque : /

Mode de scrutin ordinaire :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

5. Délibération 2024-15 convention RASED annule et remplace délibération 2022-26

SIVU de la Roselière – Financement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté) de Saulnot

Le Maire présente le sujet délibéré favorablement en Comité du SIVU de la Roselière le 8 décembre 2023.

Il informe le Conseil Municipal que la Commune de Chagey fait partie des Communes rattachées au RASED de Saulnot.

S'agissant du financement des RASED, il relève comme l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement de l'école, d'une répartition entre l'Etat et les Communes, fondé sur les articles L.211-8 et L.212-4 du code de l'éducation : l'état prend à sa charge les dépenses de rémunération des personnels, les Communes assurant les dépenses de fonctionnement.

Jusqu'à la fin 2019, le Conseil Départemental de la Haute-Saône a assuré ce financement sans que cela relève de sa compétence.

Après étude, ces frais représentent 1.80 € par an et par élève dans le périmètre d'intervention du RASED.

Un conventionnement intercommunal serait la solution à adapter, fixant la participation annuelle de chaque commune, versée en fin d'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Adopte les dispositions indiquées
- Autorise le recouvrement de ces recettes afin de financer le RASED de Saulnot
- Autorise le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Mode de scrutin ordinaire :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

6. Délibération 2024-16 création de poste d'Adjoints Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles

Mr le Maire propose de créer un poste permanent d'adjoint territoriale spécialisée des écoles.

- Il est proposé de créer un emploi permanent au grade d'adjoint territoriale spécialisé des écoles maternelles à temps non complet à hauteur de 22 heures 00 minutes hebdomadaires annualisés (soit 22 /35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions suivantes : ATSEM, relevant de la catégorie hiérarchique C et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Teneur des discussions

- Remarque : /

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **autorise** le Maire à créer un poste permanent sur une durée hebdomadaire de 22h annualisée.

Mode de scrutin ordinaire :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention :0

7. Délibération 2024-17 création de poste d'agent d'entretien

Mr le Maire propose de créer un poste permanent d'agent d'entretien avec des horaires annualisés de 15 h hebdomadaires.

- Il est proposé de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique territoriale à temps non complet à hauteur de 15 heures 00 minutes hebdomadaires (soit 15/35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions suivantes : agent d'entretien, relevant de la catégorie hiérarchique C et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Teneur des discussions

- Remarque : /

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **autorise** le Maire à créer un poste permanent sur une durée hebdomadaire de 15h annualisée.

Mode de scrutin ordinaire :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention :0

8. Questions diverses

- **Informations sur les commissions et les groupes de travail**

Mise en place des horaires pour la tenue du bureau de vote
Organisation de la commémoration du 8 mai

- **Informations RH**

La séance est levée à 21h30.

Dates provisoires des prochains Conseils :

- Mercredi 26 juin

Le Maire
Nicolas JOUFFRAY

La secrétaire de séance
Élodie LODS